



AGIR
pour
l'environnement

BIODIVERSITÉ

Mémento du **GRAND** **Relle**

Mesure n°6 : Constituer un réseau écologique national

L'érosion de la diversité biologique a des causes protéiformes. La fragmentation des espaces naturels coupés en petite partie hétérogène par les infrastructures et l'urbanisation ainsi que l'homogénéisation des paysages sont quelques-unes des causes expliquant cette perte de biodiversité. Ces frontières artificielles diminuent les capacités de dispersion et d'échanges des espèces animales et végétales. Ces facteurs sont reconnus par la communauté scientifique internationale comme étant la première cause de disparition des espèces, faute d'un brassage génétique suffisant.

La constitution d'un réseau écologique doit être l'élément majeur d'un plan ambitieux de sauvegarde des espèces. Ainsi, contrairement à de nombreux pays européens, la France n'est toujours pas dotée d'une stratégie nationale « Aires protégées ». Ce préalable indispensable permettrait d'asseoir une politique cohérente de création et de gestion d'espaces protégés connectés entre eux. Malgré la multiplicité des outils de protection des espaces naturels existant en France, des territoires à fort enjeu patrimonial ne sont encore couverts par aucun statut de protection. N'est-ce pourtant pas à Rio que la France s'est engagée, en 1992, à stopper l'érosion de la biodiversité d'ici 2010 ?

En France, 45 258 kilomètres de voies terrestres et maritimes aboutissent à la subdivision d'espaces naturels qui ne peuvent plus entretenir de liens entre eux, empêchant les espèces de se déplacer et donc de survivre. La solution à ce problème se trouve dans le renforcement de zones protégées et reliées entre elles par des corridors biologiques, liaisons physiques, haies, passages à faunes, berges aménagées qui réduisent l'isolement des espèces et le choc climatique. Seul un plan national de restauration des continuités écologiques permettrait d'identifier ces corridors. Déclinée au niveau régional, cette carte doit être opposable aux documents d'aménagement. Les régions doivent se saisir de cette question primordiale en offrant aux collectivités la possibilité de restaurer et protéger ces liaisons indispensables. Les autoroutes forment des cicatrices béantes dans les forêts et autres espaces naturels fragilisés. Il y a urgence à ce que les sociétés d'autoroutes rétablissent une continuité écologique à l'aide de ponts à faune, disposés le long du tracé asphalté.

